

trateur avec lui depuis la mort de Mgr Baillargeon, était alors plein de vie, et il fut continué dans ses importantes fonctions de vicaire général — qu'il remplissait avec un dévouement, une expérience et une habileté consommés — jusqu'à sa mort arrivée le 26 février 1881.

M. l'abbé Legaré devint vicaire général le 12 août 1881. Une erreur de dix années peut compter en histoire.

L'auteur continue :

« Mgr Legaré avait à Rome un ami, un prêtre, le secrétaire de l'Aumônerie pontificale, qui logeait avec Mgr Mocenni, sous-secrétaire d'Etat et aujourd'hui Cardinal. »

C'est-à-dire que cet ami que Mgr Legaré n'avait jamais vu, mais qui correspondait avec lui, avait son appartement au Vatican ; il y logeait avec Mgr Mocenni sans doute, mais comme les quelques cents autres habitants du palais pontifical. (1)

« Il le fit même nommer Vicaire Général de l'Archevêque de Vérone, un honneur très prisé et très élevé dans le monde ecclésiastique. »

Deux erreurs en une phrase !

Ici, ma vanité d'auteur est mise à l'épreuve : il est évident que l'honorable Chs Langelier n'a pas lu ma *Notice Biographique sur le Père Bouchard*. (2)

C'est une humiliation qui m'est particulièrement sensible. Mais ce n'est pas la première. Ce qui est vrai, c'est que le Père Bouchard aurait bien voulu me faire nommer, moi, chanoine honoraire de Vérone, parce qu'il était mon coparoissien, mon ami intime, et parce que je lui avais rendu, depuis 1878, tous les services que je pouvais. La chose était évidemment impossible : il fit nommer Mgr Legaré, le digne vicaire général d'alors, le représentant du clergé du diocèse, et tout le monde fut content, moi tout le premier. Mais où l'auteur a-t-il pu trouver que Mgr Legaré fut nommé vicaire général de

(1) M. l'abbé C.-O. Gagnon, aujourd'hui prélat de Sa Sainteté, avait le premier fait la connaissance de l'excellent Dom Marcello, qui rendit de très grands services au diocèse, et c'est le même abbé qui mit Mgr Legaré, l'abbé Casgrain et bien d'autres, en relations avec Dom Marcello. A chacun sa part. Voir *Le R. P. Bouchard*, pages 80 et 81.

(2) Page 89.